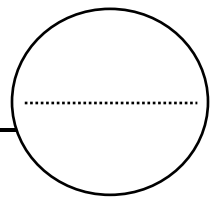




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 1^{er} mai 2018 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

M. Christopher Hill, conseiller n° 3;

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2018-05-136

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2018-05-137

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-05-138

2B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AVRIL 2018

Il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

2018-05-139

4A - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017

Attendu que l'avis public du dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur a été affiché selon l'article 176.1 du code municipal du Québec ;

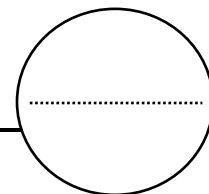
Attendu que les membres du conseil ont en main le rapport financier 2016 ;

Attendu que monsieur Michaël Rodrigue, CPA-CA pour la firme Michel Beaulieu, CPA, présente les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'année 2016 selon la nouvelle présentation :

Avec : Des revenus de	1 207 282 \$
Des dépenses de	- 1 198 007 \$
Conciliation à des fins fiscales / incluant appropriation de surplus	+ 306 788 \$
Avec un surplus de	316 063 \$



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le rapport financier soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-05-140

4B – ACHAT D’UN SERVEUR POUR LE BUREAU MUNICIPAL

Attendu que tous les documents de la municipalité sont hébergés sur un serveur qui est intégré dans un ordinateur ;

Attendu que le fait que les programmes dont les employés, utilisent est installé sur chaque poste de travail, ce qui rend la performance des ordinateurs plus lents ;

Attendu que les documents de la municipalité ne sont pas accessibles à distance ;

Attendu qu’ un serveur externe rendra l’accès à distance possible, et enlèvera la charge sur les postes de travail ainsi qu’augmenter l’efficacité, la vitesse et la durée de vie ;

Attendu que la municipalité du Canton de Hemmingford nous autorise à partager leur serveur moyennant des frais de 2 500\$ afin de défrayer une partie des frais de leur serveur acheté en 2017 ;

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford n’aura plus besoin du service internet offert par Déry ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers :

- D’approuver les frais de 2 500\$ pour le partage du serveur avec la municipalité du Canton de Hemmingford ;
- D’annuler le service internet de Déry Télécom lorsque le branchement au serveur sera terminé;
- De payer 50% des frais de service internet du Canton de Hemmingford et ce mensuellement ;
- D’imputer la dépense de serveur au compte 02-130-00-414 et d’imputer les frais mensuels du service internet au compte 02-130-00-335.

ADOPTÉE

2018-05-XXX

4C – ACHAT MODULE INFORMATIQUE – INFOTECH (REPORTÉ)

2018-05-141

4D – MANDAT AVOCAT – DOSSIER SERVITUDE AU 483 MARGARET

Considérant que le Conseil désirait avoir l’opinion de notre bureau d’avocat concernant une demande de servitude d’empiètement au 483 Margaret ;

Considérant que la directrice générale a fait la demande par courriel via notre service de consultation juridique général ;

Considérant que la firme Dunton Rainville croyait que la Municipalité lui avait donné le mandat de faire les recherches nécessaires à ce sujet et en dehors du service de consultation général ;

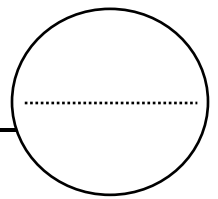
Considérant que la réception de la facture no.316922 au montant de 3 005.63 plus les taxes applicables concernant la demande d’opinion au sujet de la servitude au 483 Margaret ;

Considérant que la firme Dunton Rainville reconnaît avoir fait une erreur en effectuant des recherches hors mandat de service juridique de consultation général ;

Considérant que la Municipalité a bénéficié des travaux de recherche concernant la demande de servitude ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Considérant que la firme Dunton Rainville nous offre de retirer des frais au montant de 1 200\$ sur la facture no.316922 ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter et payer la facture no.316922 au montant rectifié de 2073.77\$.

ADOPTÉE

2018-05-142

5A – APPUIE DU RETOUR DE LA COOPÉRATIVE DES TECHNICIENS AMBULANCIERS DE LA MONTERÉGIE (CETAM)

Considérant que Havelock est localisée à vingt-neuf virgule neuf (29.9) kilomètres de la ville de Sainte-Martine ;

Considérant que Havelock est localisée à vingt-six (26) minutes de la ville de Sainte-Martine durant les saisons autres qu'hivernale ;

Considérant que Havelock est localisée à sept virgule huit (7.8) kilomètres de la ville de Saint-Chrysostome ;

Considérant que Havelock est localisée à huit (8) minutes de la ville de Saint-Chrysostome durant les saisons autres qu'hivernale ;

Considérant que Havelock est une communauté axée sur l'exploitation agricole assujetti la population ainsi que les ouvriers à des risques de blessures graves plus haute que la moyenne ;

Considérant que Havelock est une grande région touristique de la MRC du Haut Saint-Laurent qui reçoit des milliers de visiteurs sur une base annuelle ;

Considérant que le chemin Covey Hill qui est située à l'intérieur de Havelock est une des principales pistes cyclables du Québec côtoyé par des milliers de cyclistes sur une base annuelle ;

Considérant que Havelock est représenté comme une des grandes régions exploitées par un grand nombre de chasseurs pour la chasse de gros gibier au Québec;

Considérant que la route 202 est une autoroute secondaire majeure dans la partie sud de la Province qui traverse toute la Municipalité du Canton de Havelock;

Considérant que la population de Havelock est de sept-cent quarante (740) personnes, avec vingt-six (26) pourcent des individus qui ont plus de soixante-cinq (65) ans et trente-six (36) pourcent entre quarante-cinq (45) et soixante-cinq (65), ce qui représente les catégories les plus susceptibles d'avoir recours à une intervention médicale d'urgence ;

Considérant que trente-et-un (31) pourcent de la population de Havelock habite seul et que la majorité ont soixante-cinq (65) ans et plus ;

Considérant que cinquante-neuf (59) pourcent des couples à Havelock habite sans leurs enfants et que la majorité ont soixante-cinq (65) ans et plus ;

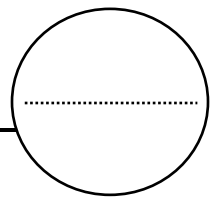
Considérant que quatre-vingt-seize (96) pourcent de la population de Havelock habite dans des résidences unifamiliales ;

Considérant que cinquante-cinq (55) pourcent de la population de Havelock à un revenu de moins de cinquante mille (50 000) dollars annuels par résidence ;

Considérant que la relocalisation des ambulances de CÉTAM de Saint-Chrysostome à Sainte-Martine crée une position d'inégalité de couverture de services de santé et sécurité au citoyens et citoyennes de Havelock et les alentours en relation des autres endroits de la MRC du Haut Saint-Laurent ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité du Village de Hemmingford appuie la Municipalité du Canton de Havelock dans leur démarche afin que la Coopérative des Techniciens Ambulanciers de la Montérégie (CÉTAM) retourne à Saint-Chrysostome afin de mieux servir la région et de transmettre cette résolution au député monsieur Stéphane Billette pour demander son appui concernant ce dossier.

ADOPTÉE

6A-RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois d'avril 2018.

2018-05-143

6B - FLEURS POUR LE CÉNOTAPHE

Monsieur Karl Kramell, représentant de la Légion Royale Canadienne de Hemmingford explique

- Que des bénévoles de la Légion font l'aménagement et l'entretien annuellement des fleurs pour le cénotaphe ;
- Que l'organisme Légion Royale dépense environ 500\$ par année pour l'achat de fleurs, engrais etc.

Monsieur Kramell demande au nom de la Légion un remboursement annuel pour compenser une partie de ses frais et ceci annuellement.

Considérant que le cénotaphe est un terrain municipal appartenant aux deux municipalités et aménager en mémoire de nos vétérans ;

Considérant que les employés municipaux font seulement la coupe de gazon de ce terrain ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 100\$ leur soit accordé annuellement pour compenser une partie de ces frais.

ADOPTÉE

2018-05-144

6C - ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE HIVER 2018-2019

Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford s'est jointe à un regroupement des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'achat du sel à déglacage pour l'entretien des chemins pour la saison hivernale 2018-2019 ;

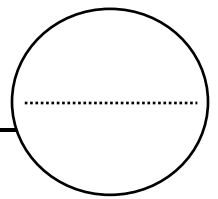
Attendu que la MRC des-jardins-de-Napierville a géré l'appel d'offres public regroupé et a reçu les 4 soumissions suivantes pour la fourniture du sel à déglacage pour l'hiver 2018-2019, livré au point de dépôt de chaque municipalité :

Entreprises	Montant (Tonne métrique) incluant les taxes en vigueurs
Compass Minerals Canada corp	115,04\$ T.M. incluant taxes (100,06\$ T.M.)
Sel Warwick	122,97\$ T.M. incluant les taxes (106,95\$ T.M.)
Cargill	124,24\$ T.M. incluant les taxes (108,06\$ T.M.)
Mines Solen – Division Sel Windsor	126,89 T.M. incluant les taxes (110,36\$ T.M.)

Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford a participé au processus d'achat regroupé pour un montant de 15 tonnes métriques de sel;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- D'approuver l'achat du sel du plus bas soumissionnaire conforme et l'engagement des frais pour l'achat de 15 tonnes métriques de sel à déglacage pour l'hiver 2018-2019, soit de Compass Minerals Canada corp. au coût ci-haut mentionné et tel que prévu au budget;
- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document relié à ce dossier;
- De remercier la MRC des-jardins-de-Napierville d'avoir géré le dossier d'achat regroupé pour les municipalités participantes.

ADOPTÉE

2018-05-145

6D - LOCATION D'AFFICHEURS DE VITESSE POUR LA SÉCURITÉ

- Considérant que le but de la municipalité est de conscientiser les usagers de la route aux dangers imminents afin de faire respecter les limites de vitesse permises;
- Considérant que l'afficheur de vitesse est un outil intéressant qui indique la vitesse des automobilistes en temps réel dans le but de les inviter à réduire leur vitesse dans une zone résidentielle ;
- Considérant que l'installation d'afficheur sur des rues problématiques permettra de mesurer l'impact sur la vitesse des usagers et de prendre une décision relativement à l'installation de nouveaux outils de ce type dans la municipalité ;
- Considérant que la municipalité aimerait faire la collecte de données par l'entremise de l'appareil en question pour étudier la problématique ;
- Considérant que plusieurs soumissions ont été demandées pour l'achat d'un tel produit et que seulement une compagnie offre également l'option de location :

Martech inc.	achat	4 452.41\$	incluant les taxes
Traffic Innovation inc.	achat	4 889.29\$	incluant les taxes
Signal Service inc.	achat	3 966.64\$	incluant les taxes
	location	1 425.69\$	incluant les taxes

Pour ces motifs, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, et appuyée par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers;

- Que la municipalité procède à la location de deux indicateurs de vitesse pour faire une étude dans les rues problématiques ;
- Que l'installation de ces indicateurs sera effectuée par période, dans différentes rues, pour avoir une étude complète durant l'année ;
- De virer les fonds du compte 02-320-00-511 au compte 02-230-00-516.

ADOPTÉE

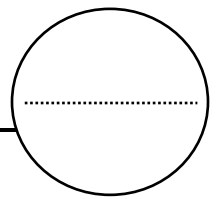
2018-05-146

6E - MARQUAGE DE 30KM SUR LES RUES DU VILLAGE

- Considérant que la municipalité désire augmenter la visibilité de la limite de vitesse permise sur les rues résidentielles sur son territoire ;
- Considérant que le marquage de 30KM sur le pavé est une solution efficace pour assurer la sécurité des piétons et des enfants dans une zone résidentielle ;
- Considérant que plusieurs soumissions ont été demandées pour peindre 22 marquages 30KM sur les rues du village :



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Marquage de lignes Montérégie Inc.	2 874.38\$ taxes incluses
Lignes Plus	2 299.50\$ taxes
Marquage Signalisation Inc.	1 644.14\$ incluant les taxes
Thermo-Design Inc. (6 à 8 fois plus durable)	18 249.98\$ incluant les taxes
Stencil + peinture (fait par la municipalité)	333.43\$ incluant les taxes

Pour ces motifs, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, et appuyée par Roy Catto, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité procède au marquage de 30KM sur les rues par l'entremise de l'achat d'un stencil et de la peinture et que Yves Gauthier, Directeur des travaux publics, procède au marquage sur les rues pour un montant maximum de 350\$ et d'imputer cette dépense au compte 02-320-00-529.

ADOPTÉE

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 56 943 gallons par jour durant le mois d'avril. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2018-05-147

7C - RÉPARATION ET CALIBRATION DU DÉTECTEUR À GAZ POUR LES EAUX USÉES ET ACHAT D'UNE NOUVELLE BONBONNE DE GAZ D'ÉTALONNAGE.

Considérant que le détecteur de gaz doit être calibré annuellement pour la sécurité des employés ;

Considérant qu' à la suite d'une inspection, un capteur O2 doit être remplacé pour le bon fonctionnement de cet équipement au coût de 195.00\$;

Considérant qu' à la suite de la réparation, le détecteur doit être étalonné et des tests fonctionnels doivent être faits au coût de 123.75\$;

Considérant que le coût pour un détecteur neuf avec garantie 3 années, pièces et main d'œuvre est de 662.28\$;

Considérant que nous avons besoin d'une nouvelle bonbonne 4 gaz pour l'étalonnage avant chaque usage au coût de 210\$;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers :

Que Pascale Giroux est autorisée à faire réparer le détecteur à gaz et faire l'achat du gaz d'étalonnage pour un montant de 607.93\$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au compte 02-414-00-526.

ADOPTÉE

2018-05-148

7D – MANDAT DE BRANCHEMENT DE SERVICES SUR UN TERRAIN DE L'AVENUE CURRY

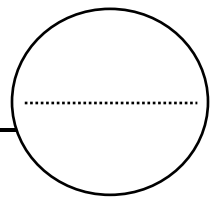
Considérant que monsieur André Chenail a fait la demande de lotissement du lot 5 366 888 afin d'obtenir deux lots distincts ;

Considérant que monsieur André Chenail prévoit faire la construction d'un jumelé sur les lot 6 181 497 et 6 181 498 sur l'avenue Curry ;

Considérant la demande de branchement aux services fait par monsieur Roger Boudreau, mandataire de Monsieur Chenail ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Considérant que les services d'égouts et aqueduc doivent être accessible à la limite de ces lots ;

Considérant que les services d'aqueduc et d'égouts sont accessible pour seulement un lot;

Considérant que la Municipalité désire faire le branchement des services au nouveau lot non desservies ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers

- D'autoriser madame Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière à octoyer le mandat de branchement des services pour un maximum de 5 000\$ selon le règlement de délégation de pouvoir;

- De facturer les coûts de branchement de service à M. André Chenail propriétaire des lots 6 181 497 et 6 181 498 sur l'avenue Curry.

ADOPTÉE

9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport des permis de construction pour le mois d'avril 2018.

Nombre de permis émis :	4
Valeur des travaux :	19 000\$

2018-05-149

9B - NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CCU

Considérant que le CCU nécessitait les services d'un nouveau membre;

Considérant qu'un appel d'offre de candidature a été publié afin de recruter un nouveau membre ;

Considérant que quatre personnes ont manifesté leurs intérêts à devenir membre du CCU;

Considérant que la Municipalité a procédé à un vote secret afin de choisir le nouveau membre du CCU;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Roy Catto, conseiller, et résolu majoritairement par les conseillers que madame Linda Keddy soit nommé membre du CCU du 1^{er} mai 2018 au 1^{er} mai 2020, puisque le vote était majoritairement en sa faveur.

ADOPTÉE

2018-05-150

9C -RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CCU

Considérant qu'il y a lieu de renouveler les membres du CCU pour un terme de 2 ans ;

Considérant que les membres concernés ont été approchés par téléphone afin de vérifier leur intérêt à poursuivre leur mandat au sein du CCU;

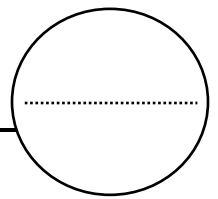
Considérant que M. Gérard Laberge, M. Yves Poissant et M. Michael Hadley souhaitent poursuivre leur mandat au sein du CCU;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que soit renouvelés les mandats de M. Gérard Laberge, M. Yves Poissant et M. Michael Hadley du 1^{er} mai 2018 au 1^{er} mai 2020.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-05-151

9D – REMPLACEMENT TEMPORAIRE - INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Considérant la vacance au poste d'inspecteur municipal en bâtiment (en urbanisme) et les démarches entreprises par le conseil pour combler ce poste;

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville nous offre la possibilité d'utiliser deux de leurs urbanistes au courant du mois de mai pour pallier la vacance du poste d'inspecteur en bâtiment ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- De nommer monsieur Alexandre Hamelin et monsieur Camille Auble, en date du 1^{er} mai et ce jusqu'au 31 mai 2018, à titre de fonctionnaires désignées responsable à l'application des règlements d'urbanisme, d'autres règlements pertinents et pour d'autres tâches connexes, soit à titre d'inspecteur municipal en urbanisme, en bâtiment et en environnement;
- D'accepter les termes et les conditions salariales proposés par la MRC des Jardins-de-Napierville pour ce remplacement temporaire ;
- D'approuver les frais reliés à ce remplacement temporaire et d'imputer cette dépense au compte #02-610-01-141.

ADOPTÉE

2018-05-152

10A - LOCATION DE TOILETTE PORTATIVE POUR LE STATIONNEMENT MUNICIPAL, LE CENTRE RÉCRÉATIF ET LE TERRAIN DE SOCCER À L'ÉCOLE ST-ROMAIN

Considérant que la belle température arrive et les cyclistes seront sur notre territoire d'ici peu ;

Considérant qu'il est important d'avoir une toilette publique pour ces touristes ;

Considérant que deux soumissions ont été demandées pour la location de toilette avec lavabo :

- Location St-Rémi au coût de 150\$ par mois pour chacun
- Toilettes Supra au coût de 132\$ par mois pour les toilettes dans le stationnement municipal et centre récréatif et de 135\$ par mois pour la toilette à l'école St-Romain ;

Considérant que plusieurs familles visitent le parc du centre récréatif, la fin de semaine et demande d'avoir accès à de l'eau ainsi qu'à la toilette ;

Considérant que Côte Giroux, responsable de l'entretien du parc, installera tel que l'an dernier, un abreuvoir sur le côté sud de l'édifice ;

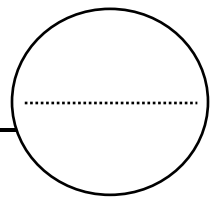
En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers :

- Que la municipalité procède à la location de trois toilettes portatives avec lavabo pour un montant de 132\$ (stationnement et centre récréatif) et 135\$ (école) par mois de location ;
- Que la location de la toilette à l'école St-Romain se termine à la fin août et ceux pour le stationnement municipal et le centre récréatif se termine à la fin octobre 2018;
- D'imputer cette dépense mensuelle au compte 02-701-20-520.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-05-153

10B – PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)

Il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers :

- Que la municipalité du Village de Hemmingford autorise la présentation du projet de sentier de l'âge qui bouge consistant à l'installation de douze bancs de parc le long de la piste cyclable au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM volet 2);
- Que soit confirmé l'engagement de la municipalité du Village de Hemmingford à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;
- Que la municipalité du Village de Hemmingford désigne madame Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

2018-05-154

10C – PROJET DE RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLE

Attendu que la Municipalité désire faire la réfection du terrain de balle ;

Attendu que le drainage du terrain doit être refait ;

Attendu que le terrain nécessite l'ajout de sable pour rencontrer les exigences concernant la bonne perméabilité et une bonne stabilité de la surface de jeu ;

Attendu la soumission de Gerald Duteau au montant de 5 852\$ plus les taxes applicables pour la main d'œuvre ainsi que les matériaux pour refaire le drainage et l'ajout de sable au terrain de balle ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Luc Guérin, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers :

- D'octroyer le contrat de réfection du terrain de balle à M. Gerald Duteau pour un montant de 6 728.33\$ taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense au compte 03-010-01-721, tel que prévu au budget de 2018.

ADOPTÉE

2018-05-155

10D – FORMATION SUR LA SÉCURITÉ DANS LES AIRES DE JEU POUR ENFANTS

Considérant que Loisir et Sport Montérégie et la Direction de la santé publique offrent une formation concernant la sécurité dans les aires de jeu pour enfants ;

Considérant que la formation aura lieu le mercredi 16 mai 2018 de 8h30 à 16h à Longueuil ;

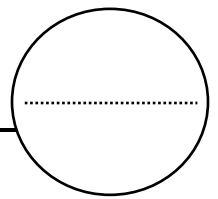
En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers

- D'autoriser l'agente de développement en loisir, Jade Beaulieu à assister à cette formation et de défrayer les frais de formation au montant de 97.73\$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au compte 02-701-20-454 ;
- De défrayer les frais de déplacements et d'imputer cette dépense au compte 02-701-20-310.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2018-05-156

10E – ACHAT DES T-SHIRT POUR MONITEURS ET ENFANTS – CAMP DE JOUR 2018

Considérant que nous devons faire l'achat de T-Shirt pour les moniteurs du camp de jour 2018 ;

Considérant que nous devons faire l'achat de T-Shirt pour les enfants participants au camp de jour ;

Considérant que les T-Shirt des enfants seront utilisées pour les sorties seulement et resterons la propriété de la Municipalité ;

Considérant que nous avons fait des demandes de soumissions à deux fournisseurs pour les T-Shirt :

SRS Plus : 11.20\$ incluant l'impression
Promovalex : 15.25\$ incluant l'impression

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Roy Catto, conseiller et résolu unanimement d'autoriser l'achat des T-Shirt pour le camp de jour, de la compagnie SRS Plus pour un montant maximal de 1 000\$ taxes incluses et d'imputer la dépense au compte 02-701-20-670 – *Dépenses de Camp de jour*.

ADOPTÉE

2018-05-157

10F - ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS

Considérant que l'agente de développement en loisirs entrera en poste sous peu ;

Considérant que l'agente doit planifier, organiser et développer des programmations d'activités et d'événements, d'améliorer et de contribuer à la diversification de l'offre de loisirs, de veiller à l'utilisation des équipements et infrastructures, d'assurer la gestion du camp de jour et de contribuer à la communication et à la concertation locale et supra locale en loisir ;

Considérant que le lieu de travail principal de l'agente sera au Centre Récréatif de Hemmingford et qu'elle aura besoin d'un ordinateur portatif pour effectuer son travail ;

Considérant qu'un ordinateur portatif reconditionné avec une garantie de 2 ans nous est offert par Buro Plus de Saint-Rémi au coût de 370.00\$ plus les taxes applicables ;

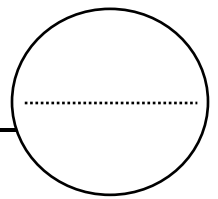
Considérant que le coût d'un ordinateur portatif neuf avec garantie coûte environ le double du prix d'un reconditionné ;

Pour ces motifs, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, et appuyée par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité procède à l'achat d'un ordinateur portatif reconditionné avec une garantie de 2 ans pour un montant de 425.41\$ taxes incluses du fournisseur Buro Plus de Saint-Rémi, et de virer les fonds du compte 02-701-21-141 au compte 02-701-00-670 afin d'y imputer cette dépense.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



CORRESPONDANCE

2018-05-158

11-3A-DON – GO LE GRAND DÉFI

Attendu que le député Stéphane Billette parcourra 1000 km en 60 heures à vélo dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie ;

Attendu que M. Billette nous demande de faire un don pour cet évènement ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le conseil municipal offre un don de 100\$ au Grand défi Pierre Lavoie.

ADOPTÉE

QUESTIONS DIVERSES

2018-05-159

12 – CIRCULATION SUR L'AVENUE MARGARET

Considérant que l'avenue Margaret est un secteur résidentiel tranquille ;

Considérant que le fait d'avoir une circulation dense dérange le secteur ;

Considérant que plusieurs employés de la compagnie Aérospatiale Hemmingford Inc. utilisent l'avenue Margaret afin de se rendre au travail ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Roy Catto, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le conseil municipal sollicite la coopération de la compagnie Aérospatiale Hemmingford Inc. afin qu'il demande à leurs employés d'utiliser les routes principales soit la rue Frontière et l'avenue Champlain afin de se rendre au travail.

ADOPTÉE

2018-05-160

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 1^{er} MAI 2018

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 1^{er} mai 2018. Il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que les comptes payés du 4 avril au 1^{er} mai 2018 soient acceptés au montant de 91 686.47\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 1^{er} mai 2018 soient payés au montant de 82 606.28\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

2018-05-161

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h22 sur une proposition de Normand Lussier, conseiller, appuyé par Luc Guérin, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, _____, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 1 mai 2018.